

N° 2026/41

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Pouvoirs	1
Membres absents	1

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mai 2026.

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Bruno VAYSSE à Jean-Michel RECOULES

Absents excusés : /

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REQUIS'CHANTE.

Exposé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association **REQUIS'CHANTE**, nouvellement créée, se donne pour objet d'organiser des concours de chant et manifestations musicales sur le territoire communal.

Ces événements contribuent à :

- L'animation culturelle de la commune,
- La valorisation des talents locaux,
- Le renforcement du lien social.

L'association a sollicité une subvention afin de soutenir l'organisation de ses concours de chant pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par l'association REQUIS'CHANTE,
Vu l'intérêt local que présentent les activités de cette association,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

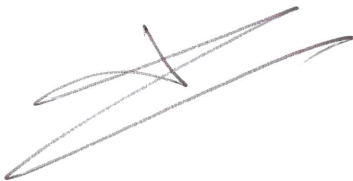
Décide d'attribuer une subvention d'un montant de **150 euros** à l'association REQUIS'CHANTE pour l'année 2026.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 65

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Laureen FONTANILLE



Le Maire,
Michel LAURENS

